

*COMPTE RENDU de la réunion
du conseil municipal du 21 janvier 2016*

Convocation du 15 janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un janvier le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme POUILLY Marie-Cécile Maire ;

La séance débute à 20h30.

Étaient présents : Mmes BADERA, DINARD, GALIERE, POUILLY
Mrs BOULERAND, CALMUS, CAZALET, DERRE, GASNIER, OCZACHOWSKI,
SEMETEYS

Mr HANQUEZ arrivée à 21h25

Secrétaire de séance : Mr OCZACHOWSKI

Absent non excusé : Mr GUILLAIN

Procurations : Mr BRUN à Mr GASNIER

Mr GUITTARD à Mme GALIERE

**I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7
DECEMBRE 2015 :**

Aucune remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

II- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr OCZACHOWSKI est désigné secrétaire de séance.

III- DELIBERATION POUR UNE NUMEROTATION AU BOUT AU DUHAY :

Suite à la division d'une propriété au 7 le Bout au Duhay, il convient de donner un numéro aux trois terrains. Il est proposé de donner les numéros 7, 7bis et 7ter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote oui à l'unanimité.

IV- INDEMNITE DU RECEVEUR :

Mme Baudu nous a adressé le montant de son indemnité pour l'année 2015 : 443,34€ TTC

Il convient de déterminer la somme que nous allons lui allouer.

Une discussion s'entame sur le pourcentage à donner, la décision est mise au vote :

4 pour 50% et 9 pour 75%

Après en avoir délibéré le conseil décide de lui attribuer 75% de la somme.

V-DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FCTVA 2015

Il convient de délibérer sur la demande de FCTVA pour l'année 2015 et d'autoriser Mme le maire à signer les documents s'y référant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

VI – DEMANDE DU FOND DE PEREQUATION :

Il convient de délibérer pour demander le fond de péréquation pour l'année 2015 et d'autoriser mme le maire à signer les documents s'y référant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

VII – REDEVANCE GRDF

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du conseil municipal des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur ouvrages du réseau de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux de distribution publics de gaz.

La collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par le décret en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur son territoire,

Il convient donc de délibérer pour autoriser la redevance d'occupation du domaine public réseaux gaz.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité

VIII – INDEMNITE DES ELUS :

Lors de notre élection en 2014 nous avons décidé de ne prendre qu'une partie de notre indemnité pour le maire et les adjoints.

Avec la loi du 31 mars 2015, depuis le 1er janvier 2016 dans les communes de moins de 1000 habitants, le conseil ne peut plus réduire les indemnités des élus.

Il convient de délibérer pour refixer les indemnités du maire et des adjoints à compter du 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré le conseil décide de fixer les indemnités de maire à 31% de l'indice 2015 et pour les adjoints à 8,5% de l'indice 2015.

Depuis le 1er janvier 2016, il convient aussi de délibérer sur la somme à inscrire au budget pour la formation des élus, elle doit correspondre à 20% de la totalité des indemnités des élus.

Après en avoir délibéré le conseil vote oui à l'unanimité pour cette somme.

IX – DELIBERATION POUR TARIF DES POUBELLES POUR LA SALLE DES FETES :

L'exonération de la taxe "ordure ménagère" pour les communes est supprimée depuis le 1er janvier 2016. Un tarif à la levée va être appliquée et cela concerne aussi les poubelles de la salle des fêtes.

Le conseil après discussion ne souhaite pas demander de supplément au tarif de location de la salle.

Il faut refaire un additif au règlement concernant les poubelles.

X – DEMANDE DE SUBVENTION FDAIC (Fond Départemental d'Aide aux communes) 2016 :

Un projet de réalisation de travaux sécuritaires sur la route de Rambouillet (prolongation de trottoir) est prévue pour 2016. Nous avons un premier devis pour la somme de 152 378,51 € TTC

Il est prévu de solliciter une demande de subvention au FDAIC à hauteur de 30 % de 100 000 € du coût maximum pris en compte.

Après en avoir délibéré le conseil vote oui à l'unanimité.

XI – DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DE CERTAINS INVESTISSEMENTS CREDITS REPORTEES :

Des crédits d'investissements pour les travaux de l'ancienne cantine et les toilettes avaient été budgétés sur l'exercice 2015. Les travaux ont été achevés début janvier, il faut donc délibérer pour reporter ces crédits sur l'exercice 2016 afin que les entreprises soient payées dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré le conseil vote oui à l'unanimité.

XII – QUESTIONS DIVERSES :

- Enquête publique sur l'épandage du calciton de la SCA-TISSUE (27400 Hondouville) du 03 décembre 2015 au 9 février 2016 : la commune doit donner un avis.

Le conseil après discussion donne un avis réservé et partagé suite aux différentes remarques faites par des agriculteurs et des administrés. Le conseil émet un avis défavorable : 9 voix contres et 5 voix réservés.

- Choix des entreprises pour les travaux de la salle du conseil :

PONTELEC pour la partie électricité; SALLIOT pour le faux plafond;
SABATIER pour la peinture.

- Point sur le personnel : Un agent technique est toujours en longue maladie, il est envisagé d'embaucher une personne en contrat aidé (C.A.E) via pôle emploi pour remédier au manque de personnel, si possible pour le printemps.
- Entretien professionnel : Les entretiens vont bientôt démarrer, ils remplacent les notations de fin d'année qui existaient précédemment.

- Fête foraine de la St Rémi :

Les dimensions du manège "auto-tamponneuses" sont telles, qu'elles occasionnent un problème de sécurité sur la place de la mairie. Les forains vont être contactés pour qu'on leurs propose un lieu différent pour cette manifestation.

- Point sur le regroupement des EPCI :

Le 11 et le 19 janvier 2016, nous sommes allés aux ateliers thématiques de travail pour préparer la fusion des 5 EPCI.

Ambiance volontaire de tous les participants pour une fusion avec 5 pôles. Travail conséquent, délai court et imposé pour répondre au SDCI proposé par le Préfet.

Des compte-rendus réguliers vous seront faits. Le prochain atelier est consacré aux finances.

- Licence IV : Les propriétaires du café de Faverolles souhaitent vendre leur licence IV. Nous avons reçu un courrier pour nous demander si nous étions intéressés. Une réponse leur sera adressée prochainement pour demander leur condition financière.
- Visite du sous-préfet : Monsieur le Sous-Préfet a organisé une réunion concernant la sécurité routière à la sortie de l'entreprise FILLON TECHNOLOGIE;

Il nous demande :

- la mise en place de bandes rugueuses à la sortie de l'usine
- l'installation de panneaux sortie d'usine
- l'abattage de 3 arbres

Des devis vont être demandé rapidement.

- La mairie n'a plus de ligne téléphonique depuis une semaine, il y a un problème sur la ligne numéris. Nous attendons la réparation dans les prochains jours.
- Dates des prochains conseils municipaux : des dates vous seront proposées ultérieurement.
- Distribution des colis pour les anciens : Les conseillers vont se répartir la distributions samedi matin;

Rendez-vous à 10 h en mairie.

XIII – TOUR DE TABLES :

Jean-Marc BOULERAND : Où en sommes-nous de l'éclairage public ? Mme le maire lui signifie que la demande d'intervention a été faite et que les travaux sont en cours.

Thierry CAZALET : Il attire notre attention sur la circulation du bus sur la route de Mittainville.

Philippe CALMUS : L'école est en grève mardi 26 janvier dans son intégralité. Il faut prévoir un accueil minimum et demander aux familles quels sont les enfants qui seront présents.

Le séjour à Cancales des enfants des 4 classes primaires sur une semaine prévu en mars doit être organisé en 2 sessions d'une semaine pour des problèmes d'hébergement.

Isabelle BADERA : Reste t-il une ligne téléphonique dans l'ancienne cantine? Car nous aimerions faire des ateliers internet avec la "MJC le poulailler".

Mme le maire indique qu'il n'y a plus de ligne, mais que le WIFI mairie peut donner un accès.

Accès à la bibliothèque, il y a un trou sur le trottoir.

Jacques DERRE : Une commission finance est programmée au 8 février à 16h
Le directeur du muséum d'Orléans va venir voir pour le meuble à coquillages la semaine prochaine.

Réunion SIZA jeudi 28/01/2016 à 20H

Geneviève GALIERE : Nous avons été déçu de la prestation faite par le traiteur pour le repas des anciens. Le repas présenté n'était pas conforme avec le repas test qui nous avait été présenté quelques semaines auparavant et les prestations en dessous des attentes.

Nous lui faisons un courrier en recommandé pour lui faire part de notre mécontentement et espérons un geste commercial.

Les vœux : tout s'est très bien passé.

Fabienne DINARD : Qu'en est-il de l'abri bus de la Butte d'Auvergne ?

Les travaux vont être effectués par les employés communaux très prochainement.

Patrick OCZACHOWSKI : Un nouveau décret du 5 janvier 2016 ; rallonge la durée de validité des autorisations d'urbanisme à 3 ans. Toute demande de construction de moins de 40 m² attenante à une construction existante ne nécessite plus une demande de permis de construire mais une déclaration préalable suffit.

Marie-Cécile POUILLY : Une formation à l'AM 28 est proposée le 3 ou 4 mars sur le budget (2 places ont été réservées) Qui veut y aller ?

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la cession close.

La séance est levée à 22h45.

